



Règlements du Club Air Modéliste (MAAC #278)

Club Air Modéliste Règles du site de St. Apollinaire

L'ensemble des règles suivantes doit être mise à la disposition de tous les pilotes du SATP lorsqu'ils exploitent le SATP sur ce site, que ce soit par voie électronique ou sur papier. Rien dans ces règles ne libère le pilote du SARP de ses exigences individuelles en matière de conformité au RAC.

Règles administratives

Club : Club Air Modéliste (#278, Zone N)

Nom du champ : St. Apollinaire

Lieu : 526 Rang des Bois Franc à St-Apollinaire
46.631944, -71.546667

Coordonnées de la station pilote : 46° 37' 55.8" N, 71° 32' 49.2" W

Personne(s)-ressource(s) :

- Stéphane Corriveau, maac # 47242, président
Courriel : ultimate3w@hotmail.com , téléphone : (418) 933-6633
- Denis Faucher, maac # 85215-L, secrétaire
Courriel : denis.faucher42@sympatico.ca , téléphone : (418) 871-3333

Conditions d'utilisation - Toutes les personnes qui utilisent ce site de modélisation doivent :

1. être membres en règle du MAAC,
2. être membres du Club Air Modéliste, ou invités et
3. acceptez de suivre le code de sécurité du MAAC et toutes les autres règles du site.

Tout membre du MAAC assistant à un événement sur ce site doit accepter d'assister à toute séance d'information du modéliste, ou autrement lire et suivre toutes les règles du site / de l'événement. Le Club est responsable de prendre des mesures raisonnables pour s'assurer qu'un briefing modéliste a lieu pour chaque modéliste utilisant le site.

1. Les invités ou spectateur doivent se tenir à une distance minimum de 30,5 mètres de la ligne de vol.
2. Aucune opération de SATP alimenté par combustion interne avant 9 heures du matin.

Règlement du site du Club Air Modéliste Saint-Apollinaire

3. La propreté est à l'ordre du jour sur le site, nous devons ramasser nos déchets au fur et à mesure. Il en va de même si un plantage (crash) se produit. Ne laissez pas de matériel sur le site.
4. Ne conduisez pas dans les champs
5. Les membres doivent s'assurer que le sol est suffisamment sec pour ne pas causer de dommages.
6. Les membres doivent respecter les lieux de travail des travailleurs agricoles.
7. Garez-vous sur le bord de la route agricole sans bloquer l'accès aux véhicules et aux tracteurs.
8. Ces règles sont disponibles sur le site internet du Club dans l'onglet "Le Club" et la sous-section "documents du Club". Les membres seront avisés par courriel dès qu'une modification y sera apportée. Le Club fournira une copie papier sur le site afin d'informer tous les pilotes en visite.
9. L'exécutif du club révisera ces règles au moins une fois par an.

Exigences en matière d'intervention d'urgence sur le site ou l'événement

1. **En cas d'urgence, composez le 9-1-1 - l'adresse à fournir aux premiers intervenants est la suivante :**
 - a. Tout d'abord, allez au 526 Rang des Bois Franc à St-Apollinaire. Cette adresse est disponible à partir du GPS d'un véhicule ;
 - b. Faites-leur savoir qu'entre 526 et 530 Rang des Bois Francs, il y a un chemin de terre ;
 - c. Prenez cette route de l'autre côté des lignes électriques et tournez à gauche au bout de cette route ;
 - d. De là, le Club est visible... Ils sont arrivés.
 - e. Vous pouvez également leur donner nos coordonnées de géo localisation qui sont :
Lat : 46.631944 N, Lng : -71.546667 W
2. Un extincteur doit être disponible sur place pour toutes les opérations des modèles motorisés.
3. Veiller noter que la trousse de secours et l'extincteur seront placés dans une armoire à proximité de la toilette.
4. Compte tenu de l'imposition d'une limite de place de stationnement de notre propriétaire pour ce site, aucun événement officiel ne peut y avoir lieu. Advenant une permission spéciale de notre propriétaire, pour la tenue d'un événement officiel, des directives s'y appliquant seront données à tous les participants.

Règlement du site du Club Air Modéliste Saint-Apollinaire

Catégories de modélisation approuvées par le MAAC

Categorie approuvée	Limite de poids /pouvoir	Limite d'altitude	règles
mSATP	Moins de 250 grams	400' agl	Règles du site du Club
SATP	25kg et moins	400' agl	Règles du site du Club
Attaché (ligne de contrôle)	Non approuvé		
Vol libre			
Modèles spatiaux			
Vehicules de surface			

Modules complémentaires de site approuvés par le MAAC

IBIC

Aprobation supplémentaire	Limite de poids /pouvoir	Limite en altitude/opération	Règles du site du Club
Poids du SATP (>25kg)	Non approuvé		
Altitude SATP (>400')			
SATP Altitude et poids			
Approbation permanente d'un évènement			
RPIC			

Spécifications techniques, exigences ou restrictions des modèles mSATP (moins de 250 gr)

1. Exigences du SITPS – Le mSATP ne peut pas être enregistré auprès de Transports Canada. Les mSATP sont toutefois réglementés en vertu de la sous-partie 900.06 du RAC et de la partie VI du RAC qui stipule qu'il est interdit d'utiliser un système d'aéronef télépiloté d'une manière imprudente ou négligente qui constitue ou est susceptible de constituer un danger pour la sécurité aérienne ou la sécurité des personnes. **Il n'y a pas de restrictions d'âge MAAC ou RAC sur le vol mSATP**
2. La conformité au code de sécurité du MAAC répond à ces exigences.
3. Exigences du RAC : Il n'y a pas de restrictions spéciales du RAC sur les modèles mSATP.
4. Exigences relatives au Club, au site ou à l'évènement
 - a. Le pilote d'un mSATP doit utiliser son modèle dans la même zone de vol que les pilotes de SATP.

Règlement du site du Club Air Modéliste Saint-Apollinaire

Spécifications techniques, exigences ou restrictions des modèles SATP (plus de 249 gr et moins 25 kg)

1. Les silencieux sont obligatoires sur tous les moteurs à combustion.
2. Les niveaux maximaux sont fixés à 92 décibels. Cette mesure est prise en se tenant devant l'ATP à une distance d'environ 6 mètres (20 pieds) avec un vent arrière.
3. Exigences du RAC : Il n'y a pas de restrictions spéciales du RAC sur les modèles STAP.
4. Exigences supplémentaires du MAAC – non approuvées.

Qualifications ou exigences du pilote/opérateur du SATP

1. Tous les pilotes SATP utilisant ce site doivent avoir le certificat de pilote, opérations de base ou opérations avancées.
2. Exigences du club, du site ou de l'événement. Ce site recommande que tous les pilotes de mSATP/SATP aient des ailes MAAC, mais son utilisation n'est pas obligatoire. Il n'y a pas d'autres exigences de qualification pour d'autres catégories de modéliste.
3. Exigences supplémentaires du MAAC - non approuvé

Qualifications ou exigences de l'équipage.

1. Exigences concernant le mSATP - L'utilisation d'un mSATP ne nécessite normalement pas d'équipage en vertu du RAC.
2. Exigences concernant le SATP - Ce site n'exige pas d'observateur visuel pour les opérations SATP inférieures à 400' agl et les opérations de moins de 25 kg. À moins que les règles du "COS"/du site n'indiquent le contraire, dans la plupart des sites de vol, toute personne responsable peut être formée / informée pour être un observateur visuel. Cela comprend les conjoints, les enfants de maturité appropriée ou les amis.
3. Exigences relatives au club, au site ou à l'événement -
 - a. Des observateurs doivent être utilisés à tout moment où il semble y avoir plus d'activité d'aéronef à grande échelle visible depuis la ligne de vol
 - b. Lorsque le Club organise des compétitions ou des vols amusants ou d'autres activités ou que les membres d'autres clubs sont invités à participer.
 - c. Lorsque le membre vole en « FPV », chaque pilote doit avoir son propre observateur.
4. Exigences des modules complémentaires du MAAC - non approuvées.

Règles de l'équipage

Observateurs visuels

1. Les observateurs visuels (OV) sont facultatifs. Lorsque cela est requis sur ce site, aucun membre ne doit exploiter un SARP à moins que :
 - a. Un ou des OV doivent être présents et avoir été informés ou formés sur des procédures de site ou d'événement lorsqu'ils ont repéré un conflit potentiel avec un aéronef à grande échelle.
 - b. Un minimum d'un OV par ligne de vol est requis.
 - c. L'OV ne doit pas regarder les modèles - leur seul rôle est de balayer le ciel environnant à la recherche d'aéronefs à grande échelle.
 - d. L'OV doit utiliser le récepteur portatif du Club, s'il est disponible, pour surveiller la fréquence 132,3 de l'aérodrome de St-Apollinaire.
 - e. Il est important de positionner le OV là où il a des lignes de visibilité dégagées - s'asseoir à l'ombre à côté d'un camping-car / d'une structure n'est pas acceptable. De même, ils doivent être situés de manière à avoir une capacité de communication raisonnable avec tous les pilotes /modélistes.
 - f. Utilisez des aides visuelles au besoin – lunettes de soleil, chapeaux à large bord, pare-soleil, jumelles ou similaires. S'il est situé loin des postes pilotes, fournir des moyens de notification appropriés tels que des avertisseurs d'air, des lumières, des radios, etc.
2. Ces règles garantissent qu'un protocole clair de commandement et d'intervention est en place – il n'y a pas de temps pour les débats ou la confusion. Le MAAC a adopté le minimum suivant :
 - a. **Les modèles MAAC/RPA doivent céder/s'écarter de la voie des aéronefs grandeur réelle en toutes circonstances – sans exception. Il n'y a jamais de fardeau sur les pilotes à grande échelle de céder aux modèles - jamais.**
 - b. Lorsqu'il repère/entend ou qu'il est informé de tout avion qui pourrait présenter un danger avec les activités de modélisation, l'OV ou toute autre personne doit crier d'une voix forte et claire « AVION ». **En cas de doute, émettez l'avertissement**
 - c. Après avoir entendu cette commande, tous les pilotes doivent descendre à aussi bas que possible en toute sécurité et, au besoin, atterrir. L'objectif est de libérer l'espace aérien verticalement, puis de déterminer si l'ATP peut continuer à fonctionner en toute sécurité.
 - d. **Les manœuvres de déconfliction latérale sont interdites au-dessus de 60'AGL.** La réponse initiale acceptée de Transports Canada est de descendre à 60'agl (niveau de la cime des arbres). Les membres qui exploitent des aérodromes à proximité ou à l'écart ont des exigences d'intervention particulières différentes.
 - e. Lorsqu'il est déterminé que l'aéronef à grande échelle n'est plus une menace, l'OV ou d'autres personnes doivent crier d'une voix forte et claire « TOUT EST CLAIR ».
 - f. Par la suite, les activités de modéliste peuvent reprendre normalement.

Règlement du site du Club Air Modéliste Saint-Apollinaire

Air Boss – Coordonnateur ATC

Espace aérien non contrôlé – Ce site se trouve dans l'espace aérien non contrôlé – un patron aérien n'est pas nécessaire

RPIC – Pilote du SATP aux commandes

Non approuvé

Instructeurs/Vols de démonstration

Seul les instructeurs autorisés par le Club Air Modéliste sont autorisés à donner une formation de pilote à un membre qui n'a pas son adhésion au MAAC et/ou qu'il n'a pas son certificat de pilote, opération de base. Dans tous les cas, l'apprenti pilote doit utiliser un radio élève (buddy box) et l'instructeur utilise le transmetteur en contrôle (Master)

Observateurs

Toute personne qui désire agir comme OV doit recevoir ou avoir reçu les instructions du pilote concernant son rôle d'observateur.

Exigences ou autorisations relatives à l'espace aérien

1. Exigences du mSATP – Code de sécurité du MAAC. Tous les mSATP doivent être exploités dans la même zone de vol que le SATP.
2. Exigences du SATP - Ce site se trouve dans un espace aérien non contrôlé de classe G. L'espace aérien contrôlé le plus proche commence verticalement à 1120' agl (1500' msl), et latéralement est 4.45nm nord-est (CYQB Classe C CZ)
3. Exigences du club, du site ou de l'événement - aucune.
4. Exigences supplémentaire du MAAC - non approuvé

Procédures d'aérodrome adjacent (à moins de 3 nm)

Ce site est exploité à moins de 3 nm d'un aérodrome tel qu'il est indiqué dans le CSA ou le CWAS et est tenu de fournir à tous les membres les renseignements suivants.

1. Le nom de l'aérodrome est Saint-Apollinaire (Airpro) (CAA4) et il est situé à 2,77 milles marins au sud du site de modélisation.

Règlement du site du Club Air Modéliste Saint-Apollinaire

2. L'aérodrome de St-Apollinaire n'a qu'une piste soit la 14 - 32. Cet aérodrome utilise surtout des paramoteurs, des autogyres et quelques avions mono moteur de type Cessna. Les approches s'effectuent toujours dans le circuit "main gauche" et ne sont même pas à proximité de notre zone de vol. La très grande majorité des circuits de vol s'effectuent dans un rayon d'environ 1,4 MN du centre de l'aérodrome, ce qui signifie que la distance qui nous sépare de leur zone de vol est d'environ 1,3 MN. Selon les responsables de l'aérodrome, il est impossible qu'après un décollage ou en approche pour un atterrissage, les aéronefs survoleraient notre site de vol de façon à créer un danger de collision. Concernant les approches IFR, ce n'est pas applicable à cet aérodrome. (Renseignements obtenu de la part d'un responsable de l'aérodrome le 2024-05-21)
3. Il n'y a pas de procédures de RPA du SCF ni d'autres commentaires du PRSC qui ont une incidence sur notre site de modélisation.
4. Dans le cas d'un avion hors contrôle vers l'Aérodrome de St-Apollinaire, vous pouvez appeler l'exploitant de l'aérodrome au (418) 580-8912 et l'informer du problème. Notre site se trouve dans un espace aérien non contrôlé, il n'est donc pas nécessaire d'aviser l'ATC.
5. Les membres doivent vérifier s'il y a des NOTAM liés à St. Apollinaire, soit à l'aide du [portail NOTAM de NAV CANADA](#), soit à l'aide de l'application RPAS Wilco ou d'autres applications semblables. Si vous êtes le premier pilote de la journée et que vous avez imprimé une enquête sur le site RPAS Wilco, veuillez la laisser sur le site pour que d'autres modélistes s'y réfèrent.
6. L'exécutif du club a contacté l'opérateur (OPR) de St Apollinaire, et ces derniers n'ont exprimé aucun problème avec notre site SATP.

Procédures d'exploitation normales des modèles mSATP/SATP

1. Avant les opérations quotidiennes, au moins un membre doit vérifier le NOTAM aéronautique de St. Apollinaire en utilisant le site Web de NAV CANADA ou RPAS Wilco. Ils peuvent partager les résultats avec d'autres utilisateurs du site verbalement, électroniquement ou sur papier. Chaque membre est toujours responsable de s'assurer qu'il dispose des dernières informations NOTAM d'une manière ou d'une autre.
2. Les conditions météorologiques minimales imposées par le MAAC pour le SATP sont les suivantes :
 - a. aucun plafond nuageux (BKN ou OVC) **estimé** à 1000' agl si l'altitude approuvée par le site est inférieure à 400', ou inférieure à 1000' au-dessus de toute altitude plus élevée approuvée par le site, et le
 - b. l'ATP pourra rester à 500' verticalement et à 1 sm (mille terrestre) horizontalement à l'écart de tout nuage, et une visibilité horizontale **estimée** à 3 m (5 km) ou plus autour de la zone de vol, et
 - c. aucune autre condition d'obscurcissement (brouillard, fumée, brume, etc.) qui pourrait rendre difficile le repérage des aéronefs à grande échelle.

Règlement du site du Club Air Modéliste Saint-Apollinaire

REMARQUE – il n'y a pas de conditions météorologiques aéronautiques disponibles pour ce site, de sorte que les pilotes du SATP peuvent estimer les plafonds nuageux et la visibilité, à condition qu'ils le fassent de bonne foi comprendre le but des limites météorologiques est de s'assurer que nous pouvons voir approcher des aéronefs à grande échelle.

3. À moins d'avis contraire (un accord de l'agence de contrôle) ou dans la COS, le MAAC approuve l'utilisation d'une seule étude de site RPAS Wilco partagée à condition que :
 - a. Une nouvelle étude de site est effectuée ou vérifiée au moins une fois tous les 56 jours (horaire de NAV CANADA), et s'il y a des changements, l'étude de site mise à jour est mise à la disposition de tous les membres.
 - b. Tous les renseignements sur les relevés sur place sont facilement accessibles à tous les projets pilotes du SATP sur place (par voie électronique ou imprimée).
 - c. Les sites exploités dans l'espace aérien contrôlé doivent être munis d'une copie de l'étude récente du site (électronique ou imprimé)
 - d. Avant chaque séance de vol, les membres doivent vérifier les NOTAM d'aviation pour obtenir des renseignements essentiels sur la sécurité des vols ou des changements à l'espace aérien ou aux aérodromes. Les membres peuvent partager des informations NOTAM verbalement ou sous forme imprimée avec d'autres membres sur le site.
 - e. Les membres doivent chacun confirmer visuellement qu'aucun changement n'a été apporté aux obstacles du site, aux obstacles locaux et que les conditions météorologiques stipulées dans les exigences du MAAC sont respectées.
4. Les membres ne doivent pas utiliser de SATP la nuit. Les membres doivent utiliser le temps du canal météorologique Météo Média pour déterminer la nuit légale.
 - a. Aucun SATP alimenté par combustion interne ne sera utilisé avant 09h00 du matin ;
 - b. Pour les SATP électriques, tous les vols commenceront une demi-heure après le lever du soleil.
5. Il n'y a pas de limite maximale sur le nombre de SATP aéroportés autorisés, à condition que tous les pilotes acceptent tout SATP aéroporté supplémentaire qui dépasse les stations de pilotage disponibles, et ces pilotes se tiennent près des stations de pilotes. Les pilotes peuvent voler en formation s'ils acceptent de le faire.
6. Voir le schéma du site et la description ci-dessous pour la configuration du site.
7. Toutes les opérations préalables au vol ou à l'assemblage doivent être effectuées dans la zone désignée.
 - a. Tous les pilotes utilisant du carburant liquide sont tenus d'utiliser une méthode ou un conteneur pour éviter tout déversement qui pourrait contaminer le sol ;
 - b. Les accumulateurs (batterie) ne doivent pas être connectés à des modèles électriques à moins que le modèle ne soit retenu dans la zone de départ - sans exception.
8. Tous les modèles, y compris les modèles électriques, seront retenus avant d'être armés ou démarrés dans les zones de démarrage désignées.
 - a. Les modèles de combustion interne doivent être conservés et démarrés dans les stations de départ ou l'équivalent, situées dans la zone de départ, et

Règlement du site du Club Air Modéliste Saint-Apollinaire

- b. N'effectuez pas de rajustements prolongés si d'autres pilotes volent.
9. Voir le schéma du site ci-dessous pour la zone de vol y compris toute zone d'exclusion aérienne, une description ou une représentation de la ligne de vol, de la ligne de sécurité, des pistes, des voies de circulation et de toute autre démarcation pertinente de la zone de vol.

Absolument pas de survol au dessus :

- a. Du ou des employés du locateur qui effectuent des travaux à proximité de notre zone de vol ;
 - b. Des véhicules des membres ;
 - c. Véhicules appartenant aux employés ou aux spectateurs du bailleur.
10. Voici les procédures de décollage, d'approche, d'atterrissage et de récupération sur le site :
- a. Les pilotes, ou leur observateur, doivent appeler tous les mouvements du modèle.
 - b. Le lancement à la main et le lancement à l'élastique doivent être effectués en accord avec tous les pilotes qui volent – normalement d'un côté des postes de pilotes / quai.
 - c. Les pilotes doivent décoller dans les vents dominants, ou autrement en accord avec tous les pilotes aux commandes.
 - d. Il est interdit de passer au-delà des postes de pilotage sans l'autorisation des autres pilotes aux commandes.
 - e. La récupération des modèles qui se sont abattus dans la zone de vol ne doit pas se faire sans l'accord de tous les pilotes aux commandes. Par la suite, aucun nouveau modèle ne peut décoller tant que le modèle abattu n'est pas récupéré. Ne pas voler directement au-dessus de l'équipe de récupération.

Modules complémentaires MAAC

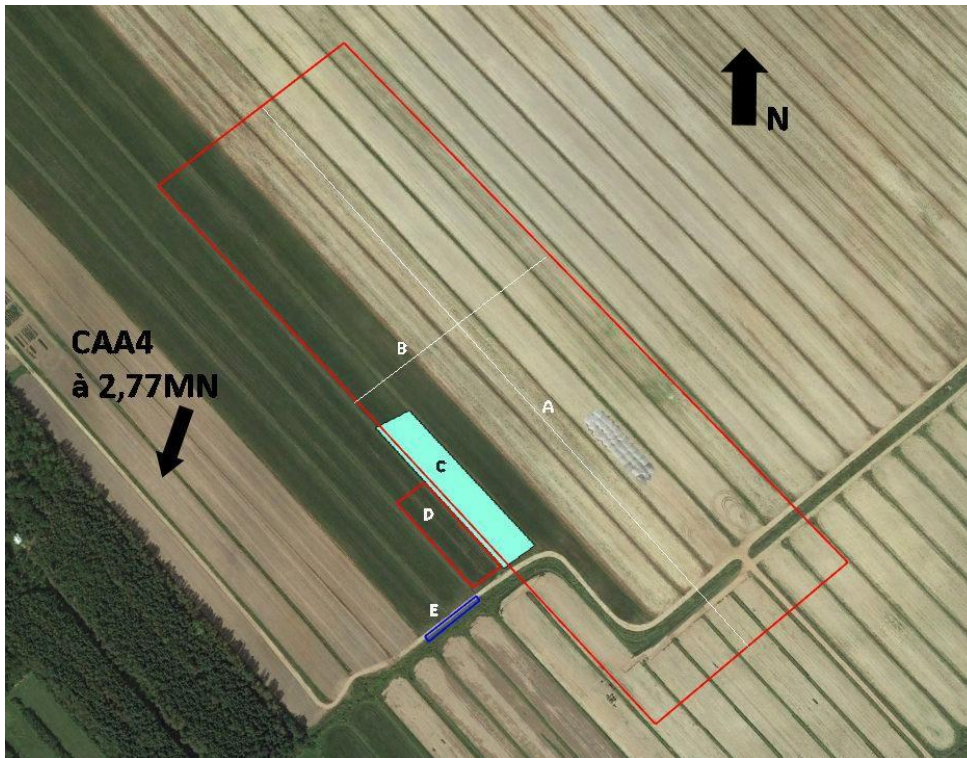
Opérations SATP supérieures à 400'AGL - non approuvées

Opérations SATP supérieures à 400'AGL et supérieures à 25 kg - non approuvées.

Règlement du site du Club Air Modéliste Saint-Apollinaire

Diagrammes/cartes

Diagramme de configuration du site.



Zone de vol (grand rectangle rouge) : Longueur (ligne A) = 600 mètres, Largeur (ligne B) = 200 mètres

Piste (rectangle bleu pâle) « C » : Longueur = 152 mètres, Largeur = 31,5 mètres

Zone pilote (petit rectangle rouge D) : Longueur = 91 mètres Largeur = 31,5 mètres

- Les coordonnées de la station pilote sont les suivantes : 46° 37' 55,8 » N, 71° 32' 49,2 » O
- La zone du pilote est située à 7,3 mètres de la ligne de vol
- La zone de démarrage est située à 11 mètres de la ligne de vol
- La zone des spectateurs est située à 30,5 mètres de la ligne de vol.

Aire de stationnement (E) :

- Cette zone se trouve au bord du chemin. La longueur varie en fonction du nombre de véhicules et le premier véhicule se trouve à 31 mètres de la zone de vol.

La flèche à gauche de notre site indique la direction de l'aérodrome de St-Apollinaire (OACI = CAA4) qui est de 2,77 milles marins à 191 degrés direction sud/sud-ouest.

Règlement du site du Club Air Modéliste Saint-Apollinaire

SUPPLÉMENT DE VOL CANADA / GPH 205 En vigueur 0901 31 décembre 2020 au 0901Z 25 février 2021

QUÉBEC

RÉPERTOIRE AÉRODROMES/INSTALLATIONS

ST-APOLLINAIRE (AIRPRO) QC

CAA4

RÉF	N46 35 13 W71 33 40 2.6WSW 16°W (2016) UTC-5(4) Élev 380' aprx A5002	
EXP	AirProGyro 418-580-8912/881-1550 Enr PPR	
PF	C-1,2,3,4,5 D-6,7,8	
PRÉP/VOL FIC	FICHER NOTAM CYQB Québec 866-GOMÉTÉO ou 866-WXBRIEF (Sans frais à l'intérieur du Canada) ou 866-541-4105 (Sans frais à l'intérieur du Canada et les États-Unis)	
PISTE RCR	Piste 14(143°)/32(323°) 2360x30 GAZON Exp Entretien Ité l'hiver	
COMM ATF	tfc 123.2 4NM 3400 ASL à l'extérieur de la TCA de Québec	
ATTENTION	Arbres aprx 60 AGL longeant les deux côtés du point central de la piste. Possibilité de vol de paramoteurs SW de l'A/D (côté rang Marigot). Espace aérien de classe C à partir de 1500 ASL, voir la VTPC de Québec. Ligne électrique sur l'apch piste 14.	

VFR CIRCUIT PROCEDURES AT UNCONTROLLED AERODROMES

Communications Requirements

Information can be exchanged with a flight service station (FSS), community aerodrome radio station (CARS), universal communications (UNICOM), or vehicle operators by directed transmissions, or with other aircraft by broadcast transmissions. See the *Transport Canada Aeronautical Information Manual* (TC AIM) RAC 4.5 for the current requirements.

It is essential that pilots be aware of other traffic and exchange information when approaching or departing an uncontrolled aerodrome, since some aircraft may be receiver only (RONLY) or no radio (NORDO).

Standard Left-Hand Pattern

Before arriving at an uncontrolled aerodrome, plan your approach to the circuit.

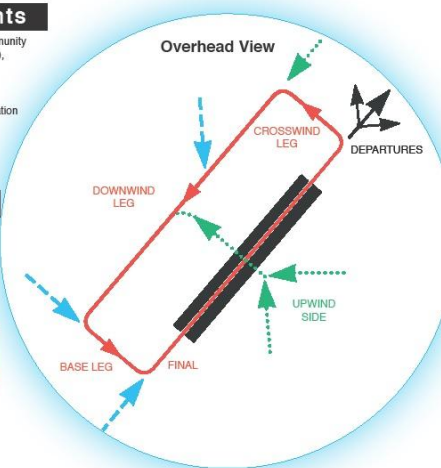
If it is necessary to cross over the aerodrome prior to joining the circuit, or after departure, it is recommended that the crossover be made at least 500 ft above the circuit altitude.

Where designated, a mandatory frequency (MF) or aerodrome traffic frequency (ATF) area is normally a circle with a 5-NM radius, capped at 3 000 ft above aerodrome elevation (AAE). All radio-equipped aircraft must monitor a common designated frequency. At aerodromes that have published instrument approaches, the MF area may be expanded to include the approach area. See the *Canada Flight Supplement* (CFS) for current information.

Transiting Aircraft

Overflying Aerodromes (See TC AIM RAC 5.5)
Transiting aircraft shall not operate at a height of less than 2 000 ft above an aerodrome.
[Canadian Aviation Regulation (CAR) 602.96(4)]

At aerodromes where MF procedures are in effect, aircraft may also join the circuit from the flight paths indicated in blue.



MF/ATF Communication Procedures (see TC AIM 4.5.7)
Note: If your aircraft is radio-equipped, it is recommended that the same calls be made at non-MF aerodromes.

Arrival: (CAR 602.101)

- Report position, altitude, arrival procedure intentions and estimated time of landing (ETL) at least 5 min prior to entering the area.
- Maintain a listening watch on the designated frequency.
- Report when joining the circuit, giving position in the pattern.
- Report when on the downwind leg, if applicable.
- Report when established on final.
- Report when clear of the active runway after landing.

Operations on manoeuvring area: (CAR 602.99)

- Report intentions and maintain listening watch prior to entering the manoeuvring area.

Departure: (CAR 602.100)

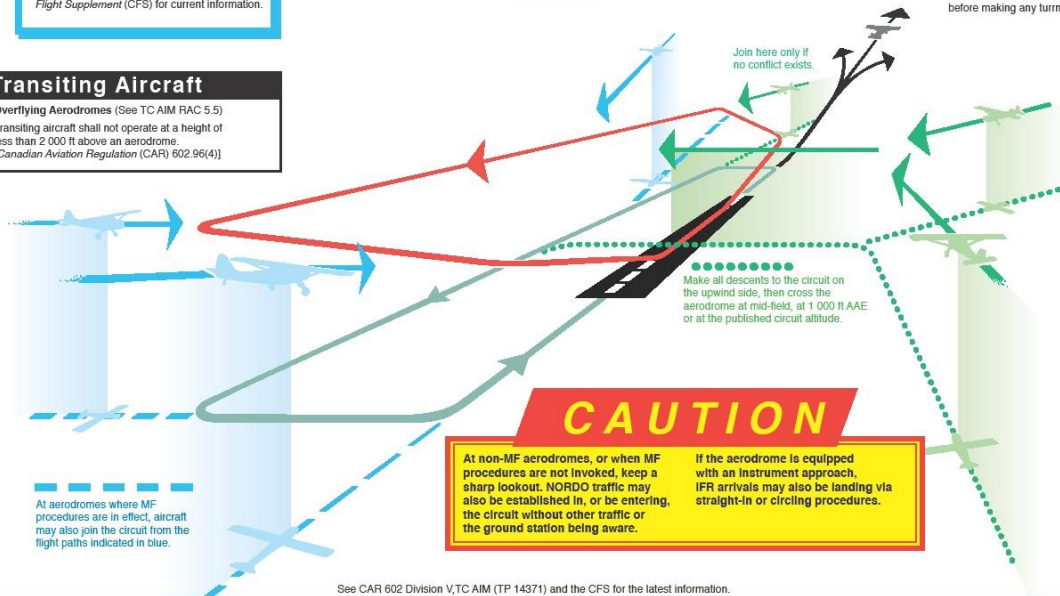
- Report intentions before moving onto take-off surface.
- Ascertain by radio and by visual observation that no conflict is likely during takeoff.
- Report departure from aerodrome traffic circuit.
- Monitor the designated frequency until well clear of the MF/ATF area.

Circuits: (CAR 602.102)

- Report when entering the downwind leg.
- Report, with intentions, when established on final.
- Report when clear of the active runway after the final landing.

DEPARTURES

Climb to circuit altitude before making any turns.



CAUTION

At non-MF aerodromes, or when MF procedures are not invoked, keep a sharp lookout. NORDO traffic may also be established in, or be entering, the circuit without other traffic or the ground station being aware.

If the aerodrome is equipped with an Instrument approach, IFR arrivals may also be landing via straight-in or circling procedures.

See CAR 602 Division V, TC AIM (TP 14371) and the CFS for the latest information.

Approbation de l'événement (permanente ou individuelle)

Ce site n'a pas été approuvé pour l'approbation permanente d'événements - tous les événements doivent être traités ci-dessous. Si vous avez des doutes au sujet de votre événement, communiquez directement avec votre directeur de zone ou le GSG.

Comme mentionné dans la section "**Exigences en matière d'intervention d'urgence sur le site ou l'événement**", aucun événement officiel ne peut y avoir lieu compte tenu de l'imposition d'une limite de place de stationnement de notre propriétaire pour ce site.

Non applicable au site de St-Apollinaire :

1. TOUS les événements MAAC qui nécessitent une approbation ou qui veulent une assurance MAAC doivent avoir lieu sur les sites SOC et être approuvés par MAAC. Tous les événements extérieurs avec SATP utilisable doivent être approuvés par le MAAC.

2. **Les événements extérieurs qui sont clairement répertoriés comme des événements « réservés aux membres »,** quelle que soit la raison, telles que les compétitions, les fun-fly, les fly-ins, les spectacles aériens, les courses aériennes, les démonstrations ou tout autre rassemblement organisé ne nécessitent pas la conformité MAAC Évènement SFOC. **Toute publicité ou tout avis, y compris interne au MAAC, doit inclure la phrase suivante :**

Cet événement est fermé au public - seuls les membres et l'équipage du MAAC peuvent y assister. Les invités d'un membre du MAAC sont autorisés à condition qu'ils soient supervisés.

3. **« Événements annoncés »** - peu importe ce que vous avez « nommé » votre événement, si votre événement en plein air comprend des SATP opérables (volants) **et** qu'il est ouvert/annoncé au grand public de quelque façon que ce soit, vous **devez** satisfaire aux exigences du COAS du MAAC (le SAG travaillera avec les clubs sur les règles requises). Toute publicité ou tout avis, y compris interne au MAAC, **doit** comprendre la phrase suivante :

Cet événement est ouvert au public et à tous les membres du MAAC, à l'équipage et à leurs invités. La conformité à la SFOC de l'événement MAAC est requise.

Pilotes étrangers du SATP (É.-C.)

Le MAAC a déjà obtenu l'approbation de Transports Canada pour les projets pilotes étrangers du SATP afin d'exploiter le SATP dans nos sites et événements du MAAC (MPPD14 approuvé en juillet 2023). Les pilotes étrangers se joignent simplement au MAAC et suivent les dispositions du MPPD14 (sur le site Web). Voir aussi le RPAS Wilco NOTAM (2024-02).

Plus de 400'agl et plus de 25kg

MAAC est au courant de quels clubs / sites se qualifient pour plus de 400'agl et va bientôt commencer à émettre des approbations site par site, avec des conditions spécifiées dans les paquets de la règle. Lorsqu'il y a des événements demandant plus de 400' ou plus de 25kg, les règles DE L'ÉVÉNEMENT SFOC énumérées ci-dessus s'appliquent également, ainsi que les exigences COAS « plus élevées et plus lourdes ».

Règlement du site du Club Air Modéliste Saint-Apollinaire

Voici le processus et les règles normalement attendus pour un événement.

1. Les organisateurs du club ou de l'événement doivent :
 - a) Avant de soumettre une demande d'approbation d'événement, assurez-vous qu'ils ont lu toutes les politiques du MAAC et qu'ils ont soumis une trousse d'événement indiquant qu'ils se sont conformés le mieux possible.
 - b) S'assurer que le site répond à toutes les exigences organisationnelles et logistiques de l'événement MAAC tels que la signalisation, le contrôle du stationnement, les barrières de sécurité des spectateurs, les toilettes et les provisions de nourriture, et les exigences de sécurité incendie / médicale proportionnelles à la participation prévue.
 - c) S'assurer que l'événement est conforme à la politique d'événement du MAAC et à toutes les exigences du RAC ou du COAS.
 - d) Assurez-vous que le panneau d'avertissement des événements MAAC est affiché pour l'événement.
 - e) S'assurer que tous les modélistes présents et le projet pilote du SATP sont **des membres actuels du MAAC**.
 - f) Prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que tous les modélistes/pilotes du SATP présents **reçoivent un exposé** sur place ou les règles de l'événement à l'aide de la liste de vérification minimale du MAAC (ci-jointe).
 - g) S'assurer que toutes les mesures de suivi sont prises après l'événement, notamment tous les documents de Transports Canada.
2. Tout membre assistant à un événement doit :
 - a) Se conformer à toutes les règles de la RCA, du COAS, du MAAC et du club / événement, au besoin.
 - b) Ne pas utiliser un modèle ou un SATP à moins d'assister ou d'obtenir une séance d'information pilote.

WARNING!



**AEROMODELING
MAY CAUSE
SERIOUS INJURY!**

**PROCEED AT
YOUR OWN RISK!**

AVERTISSEMENT!

**L'AÉROMODÉLISME
PEUT CAUSER
DES BLESSURES GRAVES!**

**PROCÉDEZ À VOS PROPRES
RISQUES!**